

Nombre de conseillers titulaires : 157

Nombre de conseillers présents : 106

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre d'absents excusés : 40

- TOURISME

• **Création d'une Société Publique Locale (SPL) « Mauges Tourisme »**

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres présents, la constitution d'une Société Publique Locale régie par les dispositions des articles L 1531-1, L 1521-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, dénommée : « MAUGES TOURISME ».

• **Désignation de représentants à la Société Publique Locale (SPL) « Mauges Tourisme »**

Le Conseil Municipal désigne à la majorité des membres présents,

- M. Laurent HAY comme représentant au conseil d'administration et M. Alain VINCENT comme représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL Mauges Tourisme.

- FINANCES

• **Décision Modificative n° 1 au budget Général 2018**

Le Conseil Municipal adopte à la majorité des membres présents, la décision modificative n° 1 du budget général 2018 ci dessous :

Décision Modificative n°1 Budget Général					
		Opération	Chapitre	Article	Montant
Section d' Investissement	Dépenses		26	261	10 000,00
		20	23	2313	-10 000,00

• **Institution de la taxe de séjour**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, d'instituer la taxe de séjour sur son territoire à compter du 01.01.2019 au taux de 4,9 % applicable au coût par personne de la nuitée, de la percevoir du 15 juin au 15 septembre et d'exonérer les mineurs et les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ainsi que les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

- RESSOURCES HUMAINES

• **Maintien du paritarisme du CHSCT**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, le maintien du paritarisme numérique au CHSCT en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel.

• **Convention Centre de Gestion 49 – Remplacement du personnel**

Le Conseil Municipal autorise à la majorité des membres présents, Monsieur Le Maire à faire appel, en tant que de besoin, au service remplacement du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Maine-et-Loire pour remplacer des agents momentanément indisponibles, ou pour un accroissement temporaire d'activité, pour un accroissement saisonnier d'activité ou pour faire face temporairement à une vacance d'emploi.

• **Modulation du régime indemnitaire**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres, le maintien du régime indemnitaire pendant les périodes suivantes :

- congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence,
- congés de maternité, états pathologiques, congés d'adoption, ou congé de paternité et d'accueil de l'enfant,
- accidents de travail,
- maladies professionnelles dûment constatées,
- congés de maladie ordinaire à plein traitement.

• **Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal modifie le tableau des effectifs comme suit :

Poste	Durée hebdomadaire de service	Objet	Motif
agent territorial d'animation	4/35 ^e	suppression	Au 1 ^{er} septembre 2018
agent territorial d'animation	17/35 ^e	création	Poste permanent à compter du 1 ^{er} septembre 2018
agent territorial d'animation	13/35 ^e	création	CDI au 1 ^{er} septembre 2018
Agent d'entretien	3/35 ^e	suppression	Au 1 ^{er} septembre 2018
Agent d'entretien	14/35 ^e	suppression	Au 1 ^{er} septembre 2018
Agent d'entretien	12/35 ^e	création	Accroissement temporaire d'activité au 1 ^{er} septembre 2018 – Durée 1 an
Agent d'entretien	5/35 ^e	création	Accroissement temporaire d'activité au 1 ^{er} septembre 2018 – Durée 1 an
Agent d'entretien	17/35 ^e	création	Accroissement temporaire d'activité au 1 ^{er} septembre 2018 – Durée 1 an
Agent d'entretien	Diminution de 11,25/35 ^e à 10,25/35 ^e		Poste permanent à compter du 1 ^{er} septembre 2018
Psychomotricien	4,5/35 ^e	création	Accroissement temporaire d'activité au 1 ^{er} septembre 2018 – Durée 1 an
Adjoint RH	35/35 ^e	suppression	Au 1 ^{er} septembre 2018
Adjoint RH	35/35 ^e	création	Poste permanent créé le 1 ^{er} septembre 2018

- **ACHATS/MARCHÉS PUBLICS**

• **Aménagement d'espaces publics dans le secteur de la Gastine au Fuilet**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, d'attribuer les marchés de travaux d'aménagement d'espaces publics secteur de La Gastine, commune déléguée du Fuilet de la manière suivante :

- Pour le lot n° 1 : démolition, à l'entreprise CHARIER TP SUD pour un montant estimatif de 16 000 € HT,
- Pour le lot n° 2 : VRD et aménagement paysager, à l'entreprise CHARIER TP SUD pour un montant estimatif de base de 220 000,00 € HT plus la variante exigée n° 1 « réalisation d'enrobé grenailé sur placette » d'un montant estimatif de 1 723,75 € HT.

• **Restructuration Espace La Fontaine Lot n° 6 à St Quentin en Mauges**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, d'attribuer le marché de travaux de restructuration de l'espace La Fontaine lot n° 6, commune déléguée de Saint Quentin en Mauges de la manière suivante :

- Pour le lot n° 6 - Plâtrerie-Cloisons sèches à l'entreprise USUREAU pour un montant de 18 651,10 € HT.

• **Création d'un terrain de football stabilisé Lot n° 2 La Salle et Chapelle Aubry**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, d'attribuer le marché de travaux de construction d'un terrain de football stabilisé - Lot n° 2 Déplacement de l'armoire de commande de quatre mâts d'éclairage sur la commune déléguée de la Salle-et-Chapelle-Aubry de la manière suivante : entreprise BORDRON et associés pour un montant de 12 537,26 € HT.

• **Achat et livraison de fournitures de bureau et consommables informatiques**

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide d'attribuer les accords-cadres d'achat et de livraison de fournitures de bureau et de consommables informatiques de la manière suivante :

- lot n°1- achat et livraison de fournitures de bureau, à l'entreprise OFFICE DEPOT avec un minimum annuel de 6 000 € HT, un maximum annuel de 43 000 € HT pour une durée d'un an renouvelable 3 fois soit 4 ans maximum à compter du 1^{er} décembre 2018 ; accord-cadre conclu à prix unitaires,
- lot n°2 - achat et livraison de consommables informatiques, à l'entreprise ALTERBURO avec un minimum annuel de 400 € HT, un maximum annuel de 5 500 € HT pour une durée d'un an renouvelable 3 fois soit 4 ans maximum à compter du 1^{er} décembre 2018 ; accord-cadre conclu à prix unitaires.

• **Création d'un ensemble immobilier, réaménagement de la place de bourg à St Quentin en Mauges – Déclaration d'infructuosité du lot n° 7**

Le Conseil Municipal, à la majorité, déclare le lot n° 7 infructueux pour absence d'offres et décide de relancer une consultation pour ce lot en marché négocié sans publicité préalable dans les meilleurs délais.

- **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

• **Acquisition terrains cheminement Pinteau à Chaudron en Mauges**

- *Parcelles C 244 – C 264 – C 2014*

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide d'acquérir la surface de terrain de M. Ouvrard permettant d'accéder au site de Pinteau, pour un montant de 1€/m², sur environ 2 473 m², dont l'estimation de la surface sera confirmée après bornage du terrain par un géomètre, pris en charge par la commune et valide la mise en place d'une clôture de barbelés en bordure des parcelles C 244, C 264 et C 2014 modifiées.

- *Parcelles C 1135*

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide d'acquérir la surface de terrain de Mme Guilbaud permettant d'accéder au site de Pinteau, pour un montant de 0,30 €/m², avec autorisation donnée au propriétaire actuel à prélever, pour son usage personnel, le bois sur ladite parcelle sous ses propres responsabilité et assurance, avec un droit d'usage devant expirer au 31 mars 2019 et valide la mise en place d'une clôture de barbelés le long du chemin d'accès vers le site de Pinteau.

• **Avis sur l'étude d'impact du projet de 2x2 voies St-Pierre-Montlimart/Beaupréau**

Le Conseil Municipal affirme à la majorité, la volonté de la commune de Montrevault-sur-Èvre de voir se réaliser le projet de créneau de 2x2 voies entre St-Pierre-Montlimart et Beaupréau, exprime le fait qu'il ne peut s'agir qu'une première étape à une meilleure desserte du territoire et qu'une réflexion globale doit être engagée sur son désenclavement global, notamment dans la partie ouest, en direction de la Loire. De plus, il émet un avis favorable au dossier d'étude d'impact et d'enquête publique préalable à la DUP.

- **VOIRIE/RÉSEAUX**

• **Convention avec le Département RD 152 à La Boissière sur Èvre**

Le Conseil Municipal valide les termes de la convention relative aux travaux d'aménagement sécuritaire au carrefour de la RD 152 autorisant la commune à réaliser sur le domaine routier départemental les aménagements prévus selon le plan joint à la délibération.

• **Convention avec le Département RD 215 au Puiset Doré**

Le Conseil Municipal valide les termes de la convention relative aux travaux d'aménagement sécuritaire en traversée des « Gastines » sur la RD 80 et sur le carrefour avec la RD 215 «Route des Épinettes» autorisant la commune à réaliser sur le domaine routier départemental les aménagements prévus selon le plan joint à la délibération.

• **Convention avec le SIEML pour des travaux souterrains au Fuilet**

Le Conseil Municipal valide les termes de la convention relative aux travaux souterrains nécessaires pour la réhabilitation d'une maison habitation au lieu dit « Le Héron », commune déléguée du Fuilet.

• **Effacement réseaux et rénovation de l'éclairage public à St-Pierre-Montlimart**

Le Conseil Municipal décide à la majorité de verser un fonds de concours pour l'opération de mise aux normes et d'amélioration du système d'assainissement sur l'allée du Bois à St-Pierre-Montlimart (zone définie comme prioritaire).

• **Fonds de concours au SIEML pour le remplacement d'un luminaire à Montrevault**

Le Conseil Municipal valide à la majorité le remplacement du luminaire n° 166 allée des Acacias à Montrevault et accepte donc le versement du fonds de concours à hauteur de 75 % du montant total soit 604,27 € Net de Taxe.

- **ENVIRONNEMENT/ASSAINISSEMENT**

• **Participation financière au Syndicat de Bassins Èvre-Thau-St-Denis**

Le Conseil Municipal accepte à la majorité le versement d'une participation de 1 955 € au profit du SMIB pour les travaux d'aménagement du site de l'Avoye sur la commune déléguée de Saint-Rémy en Mauges.

• **Subvention Éco-Pâturage St Rémy en Mauges**

Le Conseil Municipal décide à la majorité de mettre en place les parcs à animaux en faisant appel à un prestataire et d'acquérir le matériel nécessaire. De plus, il accepte de solliciter une aide financière auprès du CRBV Evre - Thau pour une prise en charge de travaux et d'achat de matériel pour la mise en œuvre de parcs à animaux, d'un montant estimatif de 20 000 €, pour un taux d'aide à 50 %.

• **Avis sur extension d'un élevage porcin à Chaudron en Mauges**

Le Conseil Municipal émet à la majorité un avis favorable au projet d'extension d'un élevage porcin situé « La Commanderie » à Chaudron en Mauges.

• **Rapports de présentation sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – Assainissement Collectif 2016-2017**

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des RPQS Assainissement Collectif relatif à l'exercice 2016 et 2017.

• **Rapports de présentation sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – SPANC 2016-2017**

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des RPQS SPANC relatif à l'exercice 2016 et 2017.

- **AFFAIRES SCOLAIRES/ENFANCE-JEUNESSE**

• **Reprise de la périscolaire du Fief-Sauvin**

Le Conseil Municipal approuve à la majorité la reprise du service périscolaire de l'association Familles Rurales du Fief -Sauvin par la commune de Montrevault-sur-Èvre à compter du 1^{er} janvier 2019.

• **Reprise de la restauration scolaire de la Chaussaire**

Le Conseil Municipal approuve à la majorité la reprise du service de restauration scolaire de l'OGEC de La Chaussaire par la commune de Montrevault-sur-Èvre en septembre 2019.

- SOCIAL

• Subvention repas des aînés

Le Conseil Municipal accepte à la majorité le versement de la subvention aux associations locales organisatrices tel que présenté ci-après :

Commune déléguée	Montant de la subvention	ASSOCIATION
Puiset-Doré	1 530	AEP
Chaudron en Mauges	1 955	FAMILLES RURALES
La Salle et Chapelle Aubry	2 040	CLUB DE L'AMITIÉ
La Boissière sur Evre	850	CLUB 3ème AGE
La Chaussaire	1 105	CLUB 3ème AGE
St Pierre Montlimart	4 845	CLUB DES RETRAITÉS MONTLIMARTOIS
Montrevault	2 125	COMITÉ DES FÊTES
Le Fuiet	2 423	FAMILLES RURALES
Le Fief Sauvín	2 465	FAMILLES RURALES
St Rémy en Mauges	2 763	FAMILLES RURALES

SPORTS

• Subvention exceptionnelle Tennis de Table Montrevault-sur-Èvre

Le Conseil Municipal décide à la majorité d'attribuer la subvention exceptionnelle de 360 € au club de Tennis de Table Montrevault-sur-Èvre pour l'organisation de l'Assemblée Générale de la Ligue des Pays de la Loire de Tennis de Table.

COMMERCE

• Acquisition de la licence IV de « La Petite Auberge » à Chaudron en Mauges

Le Conseil Municipal valide à la majorité la procédure engagée auprès du liquidateur (« La Petite Auberge » à Chaudron en Mauges) afin de se rendre acquéreur aux conditions suivantes :

- acquisition de gré à gré de la licence IV - montant de 1 000 € + frais.

Séance levée à 23 heures 10.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : Lundi 22 octobre 2018